Communiqué de Presse

Direction de la Communication
Réf: 671f09
Tél. +33 (0)3 88 41 25 60
Fax +33 (0)3 88 41 39 11
Internet: www.coe.int
e-mail: pressunit@coe.int

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

30e anniversaire du Traité du Conseil de l'Europe sur la biodiversité : la Convention de Berne continue de protéger le patrimoine naturel européen

Strasbourg, 18.09.2009 – Le 19 septembre 2009 marquera le 30e anniversaire de l'adoption dans la capitale helvétique de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels de l'Europe (Berne, 1979).

La biodiversité (terme qui englobe les espèces animales et végétales, les habitats et les écosystèmes) est essentielle pour garantir une bonne qualité de vie aux Européens et un avenir durable pour notre continent et au-delà, deux buts directement liés aux valeurs et aux objectifs du Conseil de l'Europe.

La Convention de Berne est parvenue à maturité, comptant désormais 48 parties contractantes et 50 Etats signataires. La Communauté européenne et ses 27 Etats membres sont parties à la convention, ainsi que quatre Etats africains, qui participent à la protection des espèces migratoires communes. Ce qui est intéressant, c'est que cette convention pleinement « adulte » continue d'attirer de nouveaux venus, dont trois parties contractantes et deux signataires au cours des deux dernières années.

Les Etats parties à la Convention de Berne et les observateurs reconnaissent et apprécient le rôle joué par ce traité régional unique pour la protection de la flore et de la faune sauvages européennes pour les générations futures, tout en traitant en même temps l'impact des activités humaines sur l'environnement au sens large et leurs interactions avec la nature.

Depuis 30 ans, la Convention de Berne a produit une multitude de conseils et de normes sous diverses formes : de nombreux plans d'action et stratégies concernant des espèces spécifiques, près de 140 recommandations, résolutions, etc. en vue d'aider les pays à améliorer leurs politiques nationales et à sauvegarder leur patrimoine naturel.

Une partie de la « valeur ajoutée » de la convention tient au fait qu'elle s'est intéressée à des problèmes complexes et sensibles longtemps avant leur traitement par des instruments juridiques obligatoires européens. Ce sont notamment la chasse, les espèces envahissantes, les réseaux de zones protégées et le changement climatique.

Pour marquer dignement cet anniversaire, la réunion annuelle des Etats parties à la Convention (son « comité permanent ») se tiendra exceptionnellement à Berne (Suisse) du 23 au 26 novembre 2009, à l'invitation du Gouvernement suisse. Des informations supplémentaires sur cette réunion seront placées sur le site web de la Convention : www.coe.int/biodiversity.

Pour d'autres informations sur la Convention de Berne, veuillez consulter notre brochure « Questions et réponses »

Contact :
Carolina Lasen Diaz, secrétaire de la Convention de Berne, carolina.lasen-diaz@coe.int
Tél. (+33) 3 90 21 56 79.

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.